

SÉANCE extraordinaire

Le 16 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 16 juillet 2026, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie, ainsi que messieurs les conseillers Marc-Olivier Legresley, Sébastien Daignault, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

260716.243 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Asenault appuyé de monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 920 168.41 \$, pour le journal des achats et une somme de 108 772.91 \$ pour le journal des achats en lot du mois juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706.244 APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 - CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT;

CONSIDÉRANT que le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2021-2024, publié en 2021, prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient considérés comme un travail admissible;

CONSIDÉRANT que le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus considérés comme un travail admissible;

CONSIDÉRANT que faire du pavage sur un chemin de gravier :

- Améliore la qualité de l'air et la qualité de vie des résidents en réduisant par le fait même la poussière;

- Améliore la sécurité routière, la visibilité, la stabilité et l'adhérence;
- Réduit le temps d'intervention en cas d'urgence;
- Valorise les propriétés et améliore l'accès touristique;
- Réduit les coûts d'entretien à long terme, car un chemin en gravier demande un entretien constant de nivelage, d'ajout de gravier de réparation de nids-de-poule et de gestion du drainage ce qui occasionne des dépenses d'entretien récurrentes;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027;

En conséquence; il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu

Que le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027, publié en juin 2025, afin de permettre le pavage sur des routes gravelées;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC du Rocher-Percé ainsi qu'à madame Catherine Blouin, députée provinciale de la circonscription de Bonaventure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260716.245 AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATION DE 2 769 217 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 415 500 AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche., qu'à une séance subséquente du conseil municipal de la Ville de Chandler, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant une dépense en immobilisation de **2 769 217 \$** et autorisant un emprunt de **415 500 \$** afin de financer une partie des coûts relatifs aux travaux d'infrastructures de voirie et au remplacement de ponceaux sur certaines routes municipales.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706.246 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – PAVL (VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION)

ATTENDU que la Ville de Chandler a procédé à un appel d'offres public relativement au projet de réfection de diverses routes municipales et de remplacement de ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement et sécurisation;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2026 et que les soumissions reçues ont été analysées par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc.;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et que les trois plus basses ont été analysées ;

ATTENDU que, suivant la révision des calculs conformément aux documents d'appel d'offres et à la norme BNQ 1809-900, la soumission de Transport Dupuis & Dupuis Inc. au montant corrigé de 1 947 826,92 \$ taxes incluses a été identifiée comme étant la plus basse soumission conforme;

ATTENDU que les crédits nécessaires sont disponibles conformément au financement prévu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et du règlement d'emprunt applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de diverses routes et de remplacement de ponceaux à Transport Dupuis & Dupuis Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 947 826,92 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE la dépense soit financée conformément à l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et sécurisation ainsi qu'à toute autre source de financement autorisée par la Ville.

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Transport Dupuis & Dupuis inc.	1 947 826,92 \$ *
J. A. & L. Nadeau inc.	1 949 286,58 \$
Les Excavations Dubé & Cassivi inc.	2 084 820,46 \$

Il également résolu que l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro V-281-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706.247 OCTROI DE CONTRAT ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

ATTENDU que la Ville de Chandler est confrontée à des actes répétés de vandalisme sur plusieurs infrastructures et sites municipaux situés sur son territoire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mettre en place des systèmes de surveillance afin de protéger les biens municipaux, d'assurer la sécurité des usagers, de réduire les coûts associés aux réparations résultant des actes de vandalisme et de faciliter l'identification des responsables;

ATTENDU l'offre de services soumise par Ubiquiti Canada Inc. pour la fourniture et l'installation de caméras de surveillance à différents emplacements municipaux;

ATTENDU la recommandation de la direction générale d'autoriser l'acquisition et l'installation de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu

QUE le conseil municipal octroie à UBIQUITI CANADA INC. le contrat pour la fourniture et l'installation de caméras de surveillance aux emplacements suivants :

FACTURE	EMPLACEMENT	TOTAL TTC
42753211	Connecteurs RJ45 – Shopper+	174,72 \$
701-6707063-0722613	Boîtes de jonction caméras ×8 – Amazon	714,16 \$
CA5816054	Complément matériel télécom + divers – Ubiquiti	4 795,63 \$
CA5808359	Atelier d'Art (Circuit des Bâtisseurs)	8 040,23 \$
CA5807140	Marina – Parc du Souvenir (Circuit des Bâtisseurs)	7 582,59 \$

CA5785687	Bâtiment Marché public	1 479,75 \$
CA5807326	Sentier Lac Vachon	10 813,40 \$
CA5808126	Bloc sanitaire (Circuit des Bâisseurs)	6 062,62 \$

QUE le conseil autorise le paiement des factures ci-dessus pour un montant total de 29 663.10 \$ toutes taxes incluses (34 497.08 \$ avant taxes).

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement (poste budgétaire 23.91000.000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260716.248 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENGLOBE – RÉFECTION DES ROUTES ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 00287037 au montant de 20 494,29 \$ taxes incluses à **ENGLOBE CORP.** pour la réalisation des travaux de pédologie, incluant les travaux de terrain et les essais en laboratoire, dans le cadre du projet de réfection de diverses routes et remplacement de ponceaux.

Il est également résolu que cette dépense soit acquittée à même le budget prévu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260716.249 DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE PERMISE A 30 KM/H – ROUTE DES LÉVESQUE, QUARTIER NEWPORT

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par les résidents du secteur ainsi que la nécessité d'assurer une meilleure sécurité des usagers de la route, particulièrement des piétons et des cyclistes,

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil municipal autorise la diminution de la limite de vitesse à 30 km/h sur la route des Lévesque, dans le quartier Newport.

QUE le Service des travaux publics soit mandaté pour procéder à l'installation de la signalisation requise conformément à la réglementation en vigueur.

QUE cette modification entre en vigueur dès que la signalisation appropriée sera installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260716.250 EMBAUCHE - POMPIER ATTITRÉ AU PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE (PVAF)

- CONSIDÉRANT l'objectif de 800 portes par année ;
- CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Rocher-Percé impose l'obligation d'effectuer les visites pour le PVAF résidentiel.
- CONSIDÉRANT le risque de perdre l'immunité contre des poursuites compte tenu du non-respect du Schéma de couverture de risques.
- CONSIDÉRANT le dépôt de la phase 1 du rapport d'analyse de la firme ICARIUM intitulé "Planification Stratégique de Service de Sécurité Incendie" qui indique la non-conformité au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur conseiller Marc-Olivier Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'embaucher un pompier pour une période de 20 semaines par année, à raison de 35 heures par semaine, à un taux horaire de 25.23 \$ pour la réalisation du Programme de vérification des avertisseurs de fumée résidentielle.

Il est également résolu que MONSIEUR JEANNOT LÉVESQUE débute ses fonctions le 6 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260716.251 OCTROI DE CONTRAT – ICARIUM GROUPE CONSEIL – ACCOMPAGNEMENT POUR MISE EN PLACE D'UN BUREAU DE PRÉVENTION RÉGIONAL DES INCENDIES

- CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler souhaite mettre en place un bureau de prévention régional des incendies au sein de son Service de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par ICARIUM Groupe Conseil Inc. en date du 14 juin 2026 visant l'accompagnement de la direction générale et du Service de sécurité incendie dans la réalisation de ce projet;]
- CONSIDÉRANT que le mandat comprend notamment l'élaboration d'une marche à suivre adaptée au contexte de la MRC, l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet, la rédaction de l'offre d'emploi et l'accompagnement dans le recrutement des ressources nécessaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Daignault, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil octroie à **ICARIUM Groupe Conseil Inc.** le contrat d'accompagnement pour la mise en place d'un bureau de prévention régional des incendies, selon les termes de l'offre de services datée du 14 juin 2026; pour un montant forfaitaire de 5 250 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais supplémentaires prévus à l'offre de services, notamment les heures additionnelles et les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, soient autorisés conformément aux tarifs établis dans la soumission lorsque requis;

QUE le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260716.252 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Josée Collin propose la levée de l'assemblée à 12 h 16.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier